

Le Président de l'Université

à

Mesdames et Messieurs
les membres du
Conseil d'Administration
de l'Université

Le Mans, le 1er septembre 2022

Objet : Ordre du jour du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes conviés au Conseil d'administration de l'Université qui se tiendra le :

Jeudi 8 septembre 2022 à 14h30
Salle 201 de la Maison de l'Université

L'ordre du jour est le suivant :

1. Préambule

1.1 Présentation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2022 **(vote)**

2. Délibérations, informations et débat d'orientation général

2.1 Questions financières et comptables

2.1.1 Dossier de demande de remise gracieuse d'un régisseur de recettes **(vote)**

2.2 Formation et vie universitaire

2.2.1 Statut de l'élu usager de l'établissement **(vote)**

2.2.2 Dispositif d'aides à la mobilité internationale dans le cadre du projet EUR « IA-GS »
pour l'année universitaire 2022-2023 **(vote)**

2.3 Thématiques transverses

- 2.3.1 Discussion autour de la convention de partenariat entre l'établissement et la CASDEN, banque populaire **(information)**
- 2.3.2 Modification des statuts de l'institut d'acoustique – Graduate school **(vote)**
- 2.3.3 Règlement tombola « Campus & moi l'appli » **(vote)**
- 2.3.4 Mise en place d'un budget participatif permettant la réalisation de projets initiés par les personnels et les étudiants **(information)**
- 2.3.5 Conventions, subventions, tarifs et cotisations **(vote)**
- 2.3.6 Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil au Président **(information)**

2.3.5.1 Conventions

2.3.5.2 Subventions

2.3.5.3 Tarifs

2.3.5.4 Cotisations

3. Questions diverses

*Les questions diverses devront être adressées au Service des Affaires générales et juridiques (ca-affairesjuridiques@univ-lemans.fr) au plus tard le **5 septembre 2022**.*

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pascal LEROUX

